

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : 8 ha. 60 a. 96 ca. de boisements neutrophiles (>7m), hygrophiles, et de bosquets de feuillus
875 ml de haies de feuillus

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Voir l'ensemble du dossier de demande de dérogation

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Docteurs en Sciences, Docteurs d'Université,

Agrégés de l'Université, Maîtres en Sciences,

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Présidents et Membres d'Associations de Protection de la Nature,

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Toutes saisons,

ou la date : Travaux de septembre 2019 à juillet 2022

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts de France,

Départements : Nord et Pas-de-Calais,

Cantons : Pont à Marcq, Orchies, Douai, Hévin-Beaumont, Brebières, Arras 2,

Communes : Voir annexe II

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures

Avec un ratio de 3/1 : plantations de boisements 16 ha et haies 4600 ml, création de lisières 1460 ml

Conventions avec EDEN 62 (CD62), CMNF, Abeilles et Terrils, Campagnes vivantes, propriétaires privés,

Préciser : Achats de terrains boisés et de prairies (18 ha) avec plan de gestion (convention EDEN 62 et RTE)

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mesures d'évitement, de réduction d'impact, de compensation, et d'accompagnement, (voir annexe III et listing détaillé séparé)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Suivi de l'impact de la ligne 400 kV existante sur l'avifaune, suivi des déplacements d'Oiseaux (migratoires et locaux) dans l'aire d'étude, définition des tronçons à risque d'accidents pour les Oiseaux, à baliser pour évitement d'accidents par collision

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Mise en place d'un Comité de suivi des Engagements. Un suivi des travaux sera assuré par une équipe pluridisciplinaire de Scientifiques de 2019 à 2021 afin de vérifier l'efficacité des mesures ER et C sur 10 ans (balisage avifaune sur 1 an). Ces suivis feront l'objet de comptes rendus et d'un bilan final destinés aux Services.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Lille,

le 14/1/2018

Signature